Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_039-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-039
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	13/04/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32

L'an 2023, le jeudi 06 avril à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de Patrick CASTAING, Vice-Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : Julie GASS-VERNAY, André QUEMIN (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, (Heyrieux) ; Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, René PORRETTA, Patrick ROSET, Joël TERRY.

Procurations :
Daniel ANGONIN à Martine CHASTAGNARET
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Valérie GENDRIN à Michel REVEYRAND
Isabelle HUGOU à Murielle MUSTI
Robert PARISET à Christine FASSINOT
Patrick ROSET à Christine NOWAK
Joël TERRY à Brigitte GROIX

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A CHARANTONNAY - ATTRIBUTION DE L'AIDE A LA CONSTRUCTION AU BAILLEUR SOCIAL ISERE HABITAT

Classification contrôle de légalité : 8.5

Le PLH 2020-2026 a été approuvé par la délibération n°20-029 du 18 février 2020. Ce PLH se décline en plusieurs actions dont une permet d'octroyer des aides financières pour les bailleurs et promoteurs qui prévoient la construction de logements sociaux sur le territoire de COLL'in Communauté.

La délibération communautaire du 6 avril 2023 a fait évoluer le règlement d'attribution de cette aide en l'élargissant à la construction de logements sociaux en accession à la propriété.

La « coopérative-promoteur immobilier Isère Habitat » prévoit la construction de 11 logements sociaux PSLA sur la commune de CHARANTONNAY.

L'aide à la construction de COLL'in Communauté s'élève à 1 500 € par logement éligible au PLH.

Au regard du projet présenté, le porteur de projet peut prétendre à une aide maximale de : 11 x 1 500 € = 16 500 €, sous réserve de l'acception du permis de construire en cours d'instruction.

Conditions d'attribution/versement : l'aide sera versée à Isère Habitat à réception des travaux sur présentation du PV de réception vierge de réserves.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°2020-029 approuvant le Programme Local de l'Habitat,
- VU la délibération du 6 avril 2023 approuvant l'évolution des critères d'attributions des aides du PLH,
- D'ATTRIBUER une subvention maximale de 16 500 € à la « coopérative-promoteur immobilier Isère Habitat », au titre de l'aide à la construction pour 11 logements sociaux sur la commune de Charantonnay.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	